

CONSEIL MUNICIPAL
10 MARS 2022 à 20 H 30

Spectateur présent : Annie CANDELA, Thierry DRAN, Raymond ROLLET

Absent excusé : Béatrice KANDEL donne pouvoir à Catherine PUJOL

Secrétaire de séance : M. David VILABOY

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DE L'ANNEE 2020 SPL XDEMAT

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport de gestion de la société SPL-Xdemat. Après lecture du document, le conseil décide à l'unanimité d'approuver ce rapport de gestion. Madame Caroline KANDEL demande à ce que le rapport soit envoyé à l'avance au conseil municipal l'année prochaine pour que les membres de celui-ci puissent l'étudier en amont.

INFORMATIONS MUTUELLE EMPLOYES

Madame le Maire indique à l'assemblée que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale de leurs agents. Dans le privé, cette mesure s'applique depuis 2016. Il s'agit d'uniformiser les secteurs privé et public. Cette obligation prendra effet le 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de prévoyance et le 1^{er} janvier 2026 pour les contrats de santé. Le décret officiel n'est pas encore publié. Il s'agit dans un premier temps d'une information. Ce décret fixera le taux de prise en charge des collectivités pour ces contrats.

PLUI ETUDE DE DEVELOPPEMENT FONCIER

Madame le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du PLUI des groupes de travail ont été créés. Ceux-ci regroupent deux communes. Chaque commune étudie les plans qui ont été fournis par l'AUDC. Ensuite les 2 communes se réunissent pour échanger sur leurs constats. Pour clôturer ce groupe de travail, une dernière réunion aura lieu avec un membre du COPIL et de l'AUDC.

En ce qui concerne la commune, le conseil relève les points suivants :

- Le tracé de l'AUDC ne permet pas à la commune de créer de nouvelles constructions en dehors des limites construites du village. Les seules constructions possibles seront dans les terrains dits « dents creuses ».
- Patrimoine remarquable : le conseil propose de retirer certains sites et de rajouter les hangars communaux (mur en craie). Il conviendra également de demander à l'AUDC quelles seront les conséquences pour les habitations indiquées comme patrimoine remarquable, ainsi que les habitations voisines de celles-ci, au niveau des contraintes urbanistiques.
- Dents creuses : tout terrain supérieur à 300 m² et se situant à proximité d'un chemin d'accès est considéré comme « dents creuses ». Le conseil constate qu'il n'y a pas de potentiel de développement pour la commune car les dents creuses sont toutes des jardins de particuliers.

REDUCTION TEMPS HORAIRE SECRETARIAT DE MAIRIE / CERATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF / SUPPRESSION DE POSTE

Madame le Maire informe l'assemblée que la secrétaire a demandé sa démission pour raisons personnelles.

Comme évoqué lors du dernier conseil, le poste du secrétariat doit être repensé car il ne nécessite plus une durée de 28h du fait du transfert de compétences à la CCMC..

Madame le Maire propose donc de diminuer le temps horaire hebdomadaire du secrétariat de mairie de 28h à 20h. Elle propose également de créer un deuxième poste à 20h dès à présent afin que la secrétaire de mairie puisse être en binôme avec sa ou son remplaçant de manière à la ou le former.

De plus, Madame le Maire indique à l'assemblée que la collectivité possède deux postes d'adjoints administratifs à 30h et proposer de les supprimer car ils ne sont plus utilisés.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de voter pour la création de deux postes d'adjoints administratifs à 20h et de la suppression de 2 postes d'adjoints administratifs à 30h.

L'assemblée accepte à l'unanimité en indiquant que si besoin, pour la ou le futur secrétaire de mairie, le nombre d'heures pourra être réévaluer.

DEVIS ELECTRICITE VESTIAIRES DU FOOT

Madame le Maire demande à l'assemblée d'étudier les 2 devis reçus pour les vestiaires du foot :

- Maurice Pierre : 6 085 € TTC
- Entreprise Thirion : 3 395.54 € TTC

Après étude des devis, le conseil ne peut pas prendre de décision car les travaux proposés ne sont pas du tout les mêmes. M. David VILABOY, M. Vincent ODILLE et M. Vincent BONNAIRE sont en charge du dossier.

INFORMATIONS TRAVAUX DIVERS ET FLEURISSEMENT

Madame le Maire fait un point sur les différents travaux en cours dans la commune ;

- Mur hangar communal : les travaux sont en cours. Les panneaux publicitaires ne seront pas remis sur le mur de craie après les travaux afin de garder le nouvel esthétisme du mur.
- Panneaux photovoltaïques : pas de changement, les panneaux ne sont toujours pas branchés.
- Orange : le contrat téléphonique a été renégocié. Une économie de 500 € par an est prévue.
- Coussins berlinois et vitesse rue du Moutier : Madame le Maire a reçu le voisinage de la rue du Moutier pour des problèmes de nuisance sonore. Une réunion a eu lieu également avec des agents de la DDT. Les coussins berlinois ne sont plus aux normes, il va falloir les retirer. La DDT a fait une proposition de nouvelles mesures pour réduire la vitesse : marquages au sol, installation d'un feu « récompense ». Il faut à présent demander le chiffrage de ces travaux à un maître d'œuvre.
- Fleurissement : presque tous les massifs vont être revus cette année. Une livraison d'arbustes va avoir lieu. L'idée est de mettre en place plus d'arbustes pour apporter du volume aux massifs et de limiter l'arrosage. Des nouveaux oyas ont été également commandés et les massifs seront paillés avec de la paille de chanvre.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : La démolition de l'école de Mairy est actée par la communauté de communes. Le projet d'une maison d'assistantes maternelles sur le site de l'école est en discussion.

Ukraine : Madame le Maire indique que la communauté de communes a recensé les habitations susceptibles de pouvoir accueillir des déplacés ukrainiens. Un bus va être affrété pour aller chercher une cinquantaine de personnes en Pologne.

TOUR DE TABLE

M. Caroline KANDEL indique que la chasse aux œufs aura lieu le lundi 18 avril 2022.

Madame le Maire précise que la brocante est prévue le 8 mai 2022 et que le marché champêtre aura lieu le 22 mai 2022.

M. Patrice LAURENT demande s'il est possible de passer une information à la population afin de les informer que des applications pour les gestes de premiers secours existent.

M. Mickaël FLEURY - demande qui a planté les arbres le long du mur du château. Madame le Maire répond que ce sont les propriétaires du château.

- indique qu'un de ses voisins propose de faire une fête de la fraise. Madame le Maire répond que la commune ne peut se substituer aux producteurs locaux pour organiser ce genre de manifestation.

M. André KUHN demande où en est l'installation du lampadaire solaire. Madame le Maire répond que c'est en cours car les devis reçus ne sont pas du tout les mêmes. Ce point est prévu au budget 2022.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 h 45. Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 7 avril 2022.